

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES-VERBAL

L'an 2023, le 13 Septembre à 20h30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la Mairie de Neuville-aux-Bois, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Jean-François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 07/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 07/09/2023.

Présents : M. DESCHAMPS Jean-François, Président, Mme AGUENIER Maryse, M. BRIE Bertrand, Mme CHAMBLET Christine, M. DAUVILLIER Daniel, M. DESLANDES Roger, Mme ENGELRIC BERRUET Denyse, Mme ETIENNE Christelle, M. HARDOUIN Patrick, Mme IVALDI Corinne, Mme JOHANET-FOURAGE Marlene, M. LANSON Jean-Paul, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, Mme MAROIS Isabelle, Mme MARTIN Marie-Noëlle, M. MASSEIN Christian, M. PEPION Aymeric, M. ROBERT Pierre-Yves, Mme ROUX Sylvie, M. VAN BELLE Jacques

Absents : Excusés ayant donné procuration : Mme BAUDU Karine à M. DAUVILLIER Daniel, M. LOISEAU Dominique à M. DESLANDES Roger, M. MACE Yves à Mme AGUENIER Maryse, Mme POUSSE Corinne à M. LEGUET Thierry

Excusés : Mme GALVAO Estelle, Mme RENIMEL Isabelle, M. SIMON Jeremy, Mme VAPPEREAU Julia

A été nommée secrétaire : Mme CHAMBLET Christine

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Mme Berruet et Mme Ivaldi, nouvelles déléguées communautaires.

Travaux:

1. Avant-Projet Extension/Rénovation accueil de loisirs Saint-Lyé-la-Forêt

L'avant-projet sommaire de la rénovation/extension de l'accueil de Loisirs à Saint-Lyé-la-Forêt doit être présenté et validé par le Conseil Communautaire.

Les documents sont transmis en annexe 1.

La superficie de l'extension s'élève à 96.15m² pour porter le bâtiment de 244m² à 340m².

Le coût des travaux est estimé à 264 865 € HT et celui de l'opération globale s'élève à 318 138 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

COUT DU PROJET			FINANCEMENT			
Date d'actualisation	sept-22	sept-23	Date d'actualisation	sept-22	sept-23	
Type de dépense	Montant HT		Type de recette	Montant		
Travaux	250 000	264 865	Apport du demandeur	53 425	71 718	22,54%
Architecte Maître Œuvre	23 625	25 030	<u>Prêts</u> (2) - CAF	-		0%
Bureau de contrôle	6000	6000	<u>Subventions</u> (2)	247 700	246 420	82%
SPS	2 500	2 500				
Publicité	1 500	1 500	Conseil Régional (CRST)	62 700	60 979	19%
			Etat – DETR	90 000	90 000	28,29%
Equipement	5 000	5 000	Subv Caf	95 000	95 441	30,00%
Aléas - révisions 5%	12 500	13 243			
TOTAL	301 125	318 138	TOTAL	301 125	318 138	

Monsieur le Président : *Je tiens à faire remarquer que le niveau important de soutien prévisionnel de la CAF est lié à l'inscription de la CC Forêt dans le dispositif « plan mercredi » engageant la collectivité dans une démarche de mise en œuvre d'un projet éducatif de qualité.*

Monsieur Thierry Leguet : *Je complète ces propos en rappelant la contractualisation qui a été faite avec la CAF dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale.*

Monsieur Roger Deslandes : *Je me demande s'il est vraiment nécessaire de mettre en place une nouvelle pompe à chaleur alors qu'il en existe déjà une. Cela coûte cher.*

Monsieur Lours (architecte) : *Le bureau d'étude fluide doit encore étudier cette question mais si une PAC complémentaire doit être utilisée elle sera d'une faible puissance.*

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet pour l'extension/rénovation de l'accueil de loisirs à Saint-Lyé-la-Forêt
- autorise Monsieur le Président à déposer un permis de construire
- autorise Monsieur le Président à lancer la procédure de marché public et à signer le marché selon l'avis de la commission d'examen des offres et dans la limite de l'estimation des travaux + 10%

Affaires générales

2. Rapport d'activités 2022

Monsieur Thierry Leguet : *Nous avons voulu un rapport plus synthétique, moins indigeste avec des illustrations et des indicateurs chiffrés.*

Monsieur le Président : *Je profite de ce point pour vous informer qu'un chargé de communication a été recruté à mi-temps. Il est basé sur le pôle administratif de Lowry.*

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activités 2022.

3. Rapport d'activités SITOMAP et SIRTOMRA

Le conseil communautaire prend acte des rapports d'activités 2022 du SITOMAP et du SIRTOMRA.

4. Création CDSP

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) a été composée par l'élection des conseillers communautaires lors de l'assemblée du 16 juin 2020.

Cette élection ne respecte pas la réglementation puisque l'article L1411-5 du CGCT indique que les membres de la CDSP sont désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (scrutin de liste).

Considérant que la CDSP est composé du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Considérant qu'il convient conformément aux articles D1411-3 et suivants, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- annule la délibération n°202078 du 16 juin 2020 désignant les membres de la CDSP
- fixe comme suit les conditions de dépôt des listes.
 - o Les listes seront déposées ou adressées par mail via l'adresse contact@cc-foret.fr à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard 2 jours avant la séance du conseil communautaire à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour l'élection des membres de la commission.
 - o Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir
 - o Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

5. EPFLi

Suite à l'approbation par l'EPFLi des demandes d'adhésion de la part des Communautés de Communes Cœur de Sologne (41) et Argenton, Eguzon, Vallée de la Creuse (36), le Conseil Communautaire à l'unanimité rend un avis positif sur ces décisions.

6. Représentant au SITOMAP

Suite à la désignation de M. Guillaume Martinez en tant que représentant titulaire au sein du SITOMAP, il convient désigner un nouveau représentant suppléant puisque cet élu occupait ce poste.

Le conseil communautaire désigne Mme Denyse Engelric-Berruet comme représentante suppléante au sein du SITOMAP en remplacement de M. Guillaume Martinez désigné titulaire.

7. Adhésion à l'AREC CVL

La Région Centre Val de Loire va créer une Association Régionale Energie Climat Centre-Val de Loire (AREC CVL).

Une offre de service va être finalisée prochainement. Elle a vocation à contribuer à l'accélération massive de la transition énergétique et écologique, notamment par :

- L'accompagnement du déploiement des politiques publiques
- Assistance technique et opérationnelle auprès des partenaires
- AMO technique, juridique et financière

Quelques objectifs :

- Rénovation performante de 15 000 lgts et 2 500 lgts sociaux par an d'ici 2030
- Rénovation de 1 000 bâtiments publics d'ici 2030
- Développer la production ENR

L'adhésion est pour l'instant gratuite.

Monsieur le Président : *Nous allons être également sollicité par le Département pour s'inscrire dans leur politique d'énergie renouvelable. Il y a une cacophonie avec la multiplication d'établissements au sein de la Région et du Département. Il serait souhaitable d'avoir un minimum d'entente entre les collectivités.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Il y a effectivement une multiplication des actions en ce moment qu'il convient d'intégrer dans notre réflexion pour définir les zones d'accélération des EnR, obligation faite aux communes avant la fin de l'année. Une réunion a été programmée pour que les services de la DDT viennent présenter les obligations des communes et accompagner les maires pour y répondre.*

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association Régionale Energie Climat Centre-Val de Loire.

Economie

8. Permis d'aménager ZAE Bonne Dame à Aschères-le-Marché

13 lots ont été aménagés au sein de la zone d'activités économique de la Bonne Dame à Aschères-le-Marché. 12 lots sont réservés.

Il reste 1,8 ha de réserve foncière.

Une entreprise de petite logistique recherche 1 terrain de 10 000 m².

Afin de pouvoir répondre à cette demande, il est possible d'aménager une extension dès à présent pour viabiliser 3 terrains respectivement de 3 700m², 4 300 m² et 10 000 m².

Le coût des travaux est estimé à 100 000 € HT.

Le déficit total des 2 tranches d'aménagement après cession des terrains est estimé à 6 000 € (hors perception 20% de TA, estimée à 34 000€).

Monsieur le Président : *Ce sujet a été débattu en Bureau et Monsieur Christophe Le Goff a émis un avis défavorable.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Cette extension était prévue à l'origine mais dans un délai plus long il est vrai. Il s'agit de répondre à une demande qui est parvenue au deuxième trimestre 2023.*

Madame Corinne Ivaldi : *On manque d'information sur cette société. Quel produit sera stocké ? Il aurait fallu un passage en commission économique afin d'appréhender cette décision. Je m'interroge également sur le faible déficit de l'opération car celui présenté il y a quelques mois était plus important.*

Monsieur Christophe Le Goff : *Le faible trafic annoncé sera peut-être amené à évoluer à la hausse.*

Monsieur Patric Hardouin : *Je pense qu'il faut dissocier une autorisation de vendre une parcelle et une décision de lancer une procédure d'urbanisme en vue d'accueillir des entreprises. Je propose d'autoriser le lancement de la procédure afin de pouvoir répondre à des besoins d'entreprises et en parallèle de présenter en commission cette entreprise.*

Monsieur Bertrand Brie : *On va déposer un permis d'aménager en fonction d'une société dont on ne sait pas si elle recevra un accord de la commission pour être accueillie. Sur la commune de Villereau nous subissons un trafic de 800 poids lourds par jour. J'avoue qu'accueillir une activité logistique supplémentaire sur le territoire ne me paraît pas propice.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Cette entreprise s'est engagée à concentrer le trafic de ses poids lourds sur les axes contournant les communes, notamment via la déviation à Bazoches-les-Gallerandes. Concernant le plan d'aménagement il respecte le projet initial de proposer de plus grandes parcelles sur cette extension. Les terrains seront adaptés pour répondre à des besoins d'autres sociétés.*

Monsieur Bertrand Brie : *Le projet d'aménagement me rassure. Etudions maintenant les projets d'implantation d'entreprises en commission.*

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président, à la majorité, 22 pour, 2 contre Mme Corinne Ivaldi et M. Christophe Le Goff, 1 abstention Mme Sylvie Roux, à déposer un permis d'aménager pour viabiliser la réserve foncière de la ZAE la Bonne Dame à Aschères-le-Marché.

9. Adhésion au Club EPF 45

Quelques agents de la Communauté de Communes participent chaque année aux rencontres sportives inter-entreprises. Le Club « Entreprendre entre plaine et forêt » qui l'organise propose que les établissements privés et publics, qui participent à cet événement, adhèrent à l'association.

L'adhésion s'élève à 60 euros par an.

Monsieur Aymeric Pépion : *Il serait intéressant que nous soyons informés de l'activité du club tel que les visites d'entreprises.*

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'adhérer à cette association. Monsieur Patrick Hardouin est désigné représentant titulaire et Monsieur Jean-François Deschamps est désigné représentant suppléant.

Finances

10. Avenant subvention Conseil Départemental volet 2

En raison du report des délais d'exécution de certains projets, il est proposé d'approuver les modifications des sollicitations des subventions du Conseil Départemental du Loiret « volet 2 » comme ci-dessous.

Projet	calendrier prévisionnel	Montant HT travaux	Montant prévisionnel subvention - contrat initial	Subventions attribuées	prochaines demandes	Commentaire
1 Rénovation extension de l'accueil de loisirs de Loury	2023	700 000 €	280 021 €		380 051,00	Réaffectation reliquat projet 6
2 Rénovation du centre aquanova	2021	822 082 €	57 546 €	57 546,00		
3 Requalification de la route de Neuville à Montigny	2021	140 000 €	56 000 €	56 000,00		

4	Traitement des eaux pluviales	2021 : Vennecy et Ville-reau ; 2022 : Loury	446 000 €	217 050 €	105 500,00	111 550,00	Demandé uniquement pour Vennecy (105 500 €) - Reste à demander pour Ville-reau (montant subvention 28 033 € ; travaux réalisés en 2021). Le programme de Loury sera réalisé en 2024, voire 2025 (montant subvention = 83 517 €) - Pour le CG 45, la date de commencement des travaux a démarré avec les travaux de Vennecy en 2022
5	Rénovation du château d'eau de Loury	2021	145 713 €	29 261 €	29 261,00		
6	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	2022	330 000 €	165 000 €		64 970,00	Montant des travaux inférieur à celui prévu et DETR obtenue ; reliquat = 100 030 €
	TOTAL			804 878 €	248 307,00	556 571,00	

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer cet avenant.

12. Convention d'optimisation des taxes sur l'énergie pour les SPIC eau et assainissement

Le cabinet conseil Valpea a démarché les services de la CCF en les informant que les SPIC eau et assainissement avaient la possibilité de récupérer une partie des taxes payées sur l'électricité (TICFE) en montant un dossier auprès du service des douanes.

Ce type de montage étant très spécifique, le cabinet propose de réaliser cette mission pour le compte de la CCF qui consiste à :

- vérifier l'éligibilité du dossier pour la récupération de la TICFE,
- si dossier éligible, monter le dossier.

Le cabinet se rémunère uniquement s'il y a un résultat positif (aucun risque de perte). Le montant de la rémunération est de 35 % des sommes récupérées (facturé une fois que la collectivité a perçu la recette), auxquels s'ajoutent le taux de TVA en vigueur (TVA récupérable).

A titre informatif, le gain potentiel serait de l'ordre de 12 à 14 % du budget électricité, soit environ 7 000 € par an pour l'eau et 8 000 € par an pour l'assainissement.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces conventions et autorise le Président à les signer.

Ressources Humaines

12. Création Suppression de postes

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de supprimer et créer les postes suivants :

POSTES A SUPPRIMER			POSTES A CRÉER			
vu l'avis de principe du CST en date du 06 juin 2023		situation	Grade	durée hebdo	DATE D'EFFET	Explication
Grade	durée hebdo	Explication	Grade	durée hebdo	DATE D'EFFET	Explication
adjoint d'animation	26.64	nouveau poste créé	adjoint d'animation	26.08	01/10/2023	réorganisation du temps de travail
adjoint d'animation	28.66	nouveau poste créé	adjoint d'animation	29.85	01/10/2023	ajout une semaine de vacances
adjoint d'animation	30.38	nouveau poste créé	adjoint d'animation	31.86	01/10/2023	ajout une semaine de vacances
adjoint technique	28.00	nouveau poste créé	adjoint technique	34.00	01/09/2023	ajout de nouvelles missions
adjoint d'animation	18.70	nouveau poste créé	adjoint d'animation	14.72	01/09/2023	Modification temps de travail
			Auxiliaire de puériculture de classe normale	33,00	01/10/2023	Poste à 28,65 sera à supprimer. Permet de pallier aux absences
adjoint administratif	35.00	poste urbanisme grade non pourvu				
rédacteur ppal de 2ème classe	35.00	la personne a bénéficié d'un avct de grade en 1 ^{ère} classe				
rédacteur	35.00	la personne est partie, remplacée par un grade inférieur				
adjoint d'animation	16.40	le temps de travail a été modifié				
adjoint technique	6.86	le temps de travail a été modifié				

Cycle de l'eau

13. Médiateur de l'eau

Face à l'augmentation des réclamations, due en partie à une politique intensive de recouvrement des dettes de la part de la trésorerie, il est proposé d'adhérer au Médiateur de l'Eau. La Médiation de l'eau, créée en octobre 2009, est un dispositif de médiation de la consommation qui permet de faciliter le règlement amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public de distribution d'eau et/ou d'assainissement des eaux usées, opposant un consommateur et son service d'eau ou d'assainissement situé en France Métropolitaine et Outre-Mer.

L'article L211-3 du Code de la consommation impose aux professionnels de garantir au consommateur le recours effectif et gratuit à un médiateur de la consommation. Pour adhérer à cette association, il nous faut signer une convention de partenariat et de prestations, annexe n°6. Le coût financier, qui incombe à la collectivité, est composé d'un abonnement annuel (500 € HT par an) et d'un tarif forfaitaire en fonction des prestations effectuées, afin d'assurer l'autonomie financière de l'association :

- Saisine recevable : 40 € HT
- Instruction simple : 130 € HT
- Instruction complète : 320 € HT

Toutes les instructions et saisines sont à notre charge.

Nous aurons le choix de faire bénéficier ce médiateur à l'ensemble des abonnés ou simplement aux abonnés domestiques en excluant tous les branchements alimentant un lieu de travail (commercial, industriel, artisanal ou libéral).

Monsieur Pierre-Yves Robert : *Cela implique que l'utilisateur soit d'accord pour engager cette médiation.*

Monsieur Bertrand Brie : *Y a-t-il beaucoup de conflits ?*

Monsieur le Président : *Les désaccords portent souvent sur le volume facturé suite à des fuites ou lors de changement de compteur.*

Monsieur Aymeric Pépion : *Avec le temps les compteurs tournent moins vite, lors d'un remplacement un comptage en hausse peut créer des surprises et des animosités.*

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'adhésion à l'association de la Médiation de l'eau afin de répondre aux obligations du code de la consommation.

12. Information marché mode de gestion

D'une part les contrats de DSP eau et assainissement sur Loury et Rebréchien (uniquement pour la STEP) arrivent à échéance en décembre 2024 et d'autre part, les prestataires historiques sur chaque commune ont été maintenus ce qui crée des disparités et ne respecte pas les règles de la commande publique.

Concernant les modes de gestion des services eau et assainissement, la société IRH a été missionnée pour présenter aux membres de la commission les possibilités d'évolution.

Pour le service eau, l'orientation serait une reprise de la gestion en régie sur l'ensemble du territoire avec une prestation de service unique pour la production d'eau.

Pour le service assainissement, en raison de l'externalisation de la gestion sur la quasi-totalité du patrimoine (gestion des STEP, des pompes, du curage, branchement, épandage...), il est proposé de mettre en place une Délégation de Service Public sur l'ensemble du territoire.

En conséquence il a été décidé de missionner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner la CCF :

- Contrôle des délégations de service public actuelles pour clôturer les contrats.
- Rédaction des appels d'offres pour l'externalisation de la gestion du patrimoine eau (principalement les outils de production)
- Gestion de la procédure d'appel d'offres pour la mise en place d'une délégation de service public pour l'assainissement.

Le conseil communautaire est informé que la société Adrial Conseils a été retenue pour un montant de 24 950 euros HT.

13. Information marché révision zonage assainissement

Les zonages d'assainissement présentent actuellement des projets d'extension du réseau d'assainissement collectif qui ne sont pas programmés.

Il a été proposé de mettre à jour ce zonage afin :

- De pouvoir fournir aux administrés une vision sur l'opportunité de rénover leur système d'assainissement individuel ;
- De valider ou d'invalider les projets d'extension en prenant en compte les éventuelles évolutions des aides des agences de l'eau ;
- De mettre en cohérence les documents municipaux à l'échelle de la communauté de communes ;
- De fournir un document à jour pour les éventuelles révisions de PLU ;
- D'intégrer et de programmer les travaux d'extension dans le schéma directeur d'assainissement en prévoyant leur financement.

Le conseil communautaire est informé que la société Buffet a été retenue pour un montant de 23 486 euros HT pour mettre à jour le zonage d'assainissement.

Affaires Diverses

Décisions Président :

- N°2023-15 : Marché d'AMO pour la passation des contrats de gestion pour les services d'eau et d'assainissement, attribué à la société Adrial Conseils pour un montant de 24 950 euros HT.

Décisions Bureau :

- N° 2023-03 : Subvention à l'association les Joyeux Lutins. 38 694,50 euros pour l'année 2023 et 6 025,50 euros de régularisation pour l'année 2022.
- N°2023-04 : Subvention à l'association ASCL. 5 245,50 euros pour l'année 2023 et 448,50 euros de régularisation pour l'année 2023.
- N° 2023-05 : Avenant au marché de gestion de la station d'épuration de Vennecy pour intégrer la gestion des données d'autosurveillance. Plus-value de 1 800 euros HT par an.
- N°2023-06 : Marché de mis à jour du zonage d'assainissement. Société Buffet pour un montant de 23 486 euros HT/

✓ Travaux

Monsieur Aymeric Pépion : *Je vous informe que dans le cadre du marché de travaux pour l'extension/rénovation de l'accueil de loisirs de Loury, 4 lots ont été infructueux. Une procédure a été relancée pour ces lots.*

✓ Aquanova

Monsieur le Président : *Dans le cadre du litige « travaux aquanova » nous opposant à plusieurs sociétés, la Cour Administrative d'Appel de Versailles a maintenu, fin juillet, les condamnations des entreprises. Les parties prenantes ont 2 mois pour faire appel. Nous aurions dû faire une communication à l'ensemble des délégués.*

Madame Sylvie Roux : *Effectivement il y a un problème de communication. Car nous apprenons ces informations par la presse.*

Monsieur le Président : *Dans le cas présent, nous avons reçu la notification du Tribunal en même temps que la parution dans la presse. Il n'empêche que notre communication doit être améliorée.*

Madame Marie-Noël Martin : *Je profite de cet échange pour demander si l'activité estivale a été bonne ?*

Monsieur le Président : *La fréquentation a été en forte baisse. Cela peut s'expliquer en partie par une météo peu propice. Nous tâcherons d'améliorer la promotion du site.*

Monsieur Christophe Le Goff : *Connait-on la provenance des usagers ?*

Monsieur le Président : *Globalement une majorité des utilisateurs provient de la Communauté de Communes. Mais nous avons une réelle attractivité sur la Métropole d'Orléans et parfois hors du Loiret.*

✓ Commission

Monsieur Corinne Ivaldi : *La commission solidarité n'a pas été réunie depuis très longtemps alors que des sujets importants doivent être discutés comme les logements d'urgence, la santé ou encore la mobilité.*

Monsieur Bertrand Brie : *La commune de Villereau n'est parfois pas représentée lors des réunions. Serait-il possible d'envoyer les comptes rendus au secrétariat ?*

La secrétaire de séance :
Mme Christine CHAMBLET



Le Président :
M. Jean-François DESCHAMPS